

M. Baldwin: ... j'aimerais lui demander si, comme le ministre a sans doute perdu la confiance du public canadien et perdu sa crédibilité auprès de la Chambre, du public en général et de l'industrie du pétrole, le premier ministre nommera un ministre qui puisse nous redonner confiance pour que le public croie en toute répartition que le gouvernement pourrait faire de l'énergie importée cet hiver?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme le préambule de la question était si erroné et si rempli de préjugés, mon intérêt s'est arrêté là.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Il est évident que le premier ministre a perdu tout intérêt dans la question depuis bien longtemps. Je vais lui poser maintenant une très importante question. Le gouvernement songe-t-il à nommer des consignataires provisoires de pétrole importé en cas d'urgence cet hiver, afin d'affirmer, au besoin, l'autorité du gouvernement sur les approvisionnements énergétiques?

M. Trudeau: Je devrai consulter le ministre pour savoir si cette idée vaut la peine d'être retenue.

LE BIEN-FONDÉ DE LA HAUSSE DE L'ESSENCE ET DU FUEL
À COMPTER DU 1^{er} DÉCEMBRE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il est convaincu du bien-fondé de la hausse de 4 à 5c., prévue pour demain, du prix de l'essence et du fuel? A-t-il comparé l'augmentation du baril de pétrole brut depuis le 15 octobre avec la hausse exigée par les compagnies pétrolières?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne suis pas un expert des pratiques de l'industrie pétrolière en matière de prix, mais je sais qu'avec la montée en flèche des prix du pétrole outre-mer à la suite de la décision prise par les pays pourvoyeurs il y a un mois, le prix des stocks débarqués au Canada a vraiment augmenté. Cela fait partie des exceptions mentionnées par le premier ministre en septembre dernier.

M. Lewis: Tout le monde sait que le prix du pétrole importé à Montréal et ailleurs a augmenté. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle est l'augmentation moyenne du prix du baril de pétrole brut? Selon mes informations, cela pourrait justifier une augmentation de un cent ou deux, mais certainement pas une augmentation de cinq cents le gallon.

M. Macdonald (Rosedale): Si cette augmentation représente un multiple obtenu en multipliant 35 par 4 ou 5, il faudra que je confirme la chose dans le cas de chaque compagnie, mais en général mes fonctionnaires en sont venus à la conclusion que l'augmentation était due à la

Questions orales

hausse du pétrole brut et qu'elle devait donc se répercuter sur le prix payé pour ce produit.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, c'est une question tellement importante pour les gens qui habitent à l'est de la vallée de l'Outaouais que le ministre devrait, il me semble, nous donner une réponse plus claire. Est-il vrai que le ministre s'est contenté d'accepter les hausses demandées par les compagnies pétrolières qui ont déjà réalisé d'énormes bénéfices?

M. Macdonald (Rosedale): Non. Ce n'est pas vrai du tout. Mes fonctionnaires ont examiné très attentivement les prix en comparant diverses raffineries afin d'évaluer le bien-fondé de leur réclamation. A la suite de cet examen attentif et sur la foi des conseils de nos fonctionnaires, nous en avons conclu que cette hausse était justifiée.

M. Lewis: Le ministre nous dirait-il si la hausse de prix qu'il a acceptée était différente de celle que demandaient les compagnies pétrolières? A-t-il réduit le prix qu'elles demandaient ou a-t-il examiné les faits qu'elles lui soumettaient et décidé que leurs demandes étaient justifiées?

M. Macdonald (Rosedale): Les demandes de hausses variaient selon les raffineurs. Pour ce qui est de savoir s'il y a eu réduction dans un cas particulier, je ne saurais le dire sur-le-champ, mais ces demandes ont sûrement été minutieusement examinées par mes fonctionnaires qui ont discuté longuement des chiffres avec chacune des compagnies intéressées.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE SI LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
DISTRIBUE AUX AUTRES FORCES POLICIÈRES
CANADIENNES DES RAPPORTS DE L'INTERPOL SUR
CERTAINS CITOYENS

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général.

Peut-il dire si son ministère ou la Gendarmerie royale du Canada reçoivent toujours de l'Interpol des rapports sur des groupes politiques, militaires, raciaux ou religieux, et si ces rapports sont distribués sur demande à toutes les autres forces policières au Canada?

[Traduction]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): La Gendarmerie royale reçoit des rapports d'Interpol sur des questions criminelles, mais je doute qu'elle en reçoive sur les questions mentionnées par le député. Je me renseignerai à ce sujet et lui répondrai plus tard.

[Français]

M. Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Si le ministre découvre effectivement dans ses recherches que de tels rapports ont été distribués au Canada, peut-il s'engager dès maintenant à retourner ces rapports à l'Interpol et à ne pas participer à une telle activité de cet organisme?